

Décision

Générale

colonial

Décision n° 506 AUXILIAIRES

n° 506

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 juillet 1945

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1945

Date du numéro

1 juillet 1945

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Taher Ahmed. demeurant à Djibouti, est recruté en qualité d'apprenti ouvrier auxiliaire au salaire journalier afférent au 3 échelon, pour servir à l'atelier d'imprimerie. La présente décision aura effet pour compter du 1er juillet 1945.